

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERES CONCOURS	CIMIEZ		5 pages	
	NOTE D'INFORMATION CONCOURS EXTERNE SUR TITRES INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE	Création	MàJ	Vérification	
		13/11/2024	10/01/2025	13/01/2025	
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Secteur Carrières/Concours	Approbation	Diffusion	Application	
		13/01/2025	14/01/2025	Jusqu'au 14/03/2025	

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu le code de la santé publique
- Vu le code général de la fonction publique
- Vu le décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière
- Vu l'arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des infirmiers en pratique avancée auprès de l'ordre des infirmiers
- Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière

D E C I D E

ARTICLE 1 Ce concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir 4 **postes vacants** d'infirmier en pratique avancée au CHU de Nice, dans les mentions suivantes :

- 1 poste mention Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
- 1 poste mention Urgences
- 1 poste mention Oncologie et hémato-oncologie
- 1 poste mention Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

ARTICLE 2 Ce concours est ouvert au candidat :

- titulaire du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée délivré par les universités dans les conditions définies à l'article D. 636-81 du code de l'éducation, dans la mention correspondant au domaine d'intervention
- justifiant d'au moins trois années d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier
- enregistré auprès du conseil départemental de l'ordre des infirmiers (Alpes-Maritimes)

ARTICLE 3

Pour pouvoir candidater, les professionnels sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- le dossier d'inscription **et** la déclaration sur l'honneur, joints en annexe, **dûment remplis**
- une demande motivée établie sur papier libre
- la photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
- un curriculum vitae limité à deux pages au plus
- la copie du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée
- l'inscription à l'ordre des infirmiers des Alpes-Maritimes
- un relevé des **diplômes, titres et travaux** éventuels en rapport avec un emploi d'infirmier en pratique avancée
- une **note de deux pages au plus** décrivant les emplois qu'il a pu occuper, les stages qu'il a effectués et la nature des activités et, le cas échéant, des travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part
- un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national et âgés de moins de 25 ans, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (participation à la journée de défense et citoyenneté)
- les **deux dernières évaluations** professionnelles
- les attestations d'employeurs relatives aux emplois mentionnés dans le curriculum vitae autres que celles du CHU de Nice (pour les agents contractuels)

ARTICLE 4

L'épreuve consiste en l'évaluation par le jury, du dossier soutenu par le candidat, au cours d'une audition d'une durée de vingt-cinq minutes au plus :

- présentation par le candidat de son parcours professionnel, des acquis de son expérience professionnelle, des compétences mises en œuvre dans le cadre des activités exercées, ainsi que des diverses formations professionnelles dont il a bénéficié
- échange avec le jury portant sur les éléments présentés par le candidat au cours de son exposé

Le jury évalue la capacité de réflexion et les compétences du candidat attendues au regard du profil de poste lors de la présentation par ce dernier de son dossier.

ARTICLE 5

Le jury est composé comme suit :

- 1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président
- 2° Un praticien hospitalier désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours

ARTICLE 6

L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 7

LE DOSSIER COMPLET devra être retourné à la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrières - Concours, **uniquement par messagerie électronique en un seul fichier format PDF** :

- drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT**

au plus tard le **14 mars 2025**
(date de clôture des inscriptions)

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

Pour Le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines,


Houda BEAUGÉ

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

PIECES A FOURNIR

- 1) le dossier d'inscription **et** la déclaration sur l'honneur, joints en annexe, **dûment remplis**
- 2) une demande motivée établie sur papier libre
- 3) la photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
- 4) un curriculum vitae limité à deux pages au plus
- 5) la copie du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée
- 6) l'inscription à l'ordre des infirmiers des Alpes-Maritimes
- 7) un relevé des diplômes, titres et travaux éventuels en rapport avec un emploi d'infirmier en pratique avancée
- 8) une **note de deux pages au plus** décrivant les emplois qu'il a pu occuper, les stages qu'il a effectués et la nature des activités et, le cas échéant, des travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part
- 9) un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national et âgés de moins de 25 ans une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (participation à la journée de défense et citoyenneté)
- 10) les deux dernières évaluations professionnelles
- 11) les attestations d'employeurs relatives aux emplois mentionnés dans le curriculum vitae autres que celles du CHU de Nice (pour les agents contractuels)

Ce dossier doit être retourné **uniquement par messagerie électronique** en un seul fichier format PDF:

➤ drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE 14 MARS 2025.

Les dossiers qui seront envoyés après le 14 mars 2025 ne seront pas acceptés.

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné (e) Monsieur, Madame, (rayez les mentions inutiles)

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

ADRESSE (personnelle ou familiale complète) où devront être envoyées les correspondances :

Numéro de téléphone (indispensable) Personnel : _____

Professionnel : _____

Emploi actuel : _____

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au concours externe sur titres d'infirmier en pratique avancée dans les mentions suivantes ;

mention Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires

mention Urgences

mention Oncologie et hématologie

mention Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

Fait à : le :

Signature du candidat :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur :

(merci de cocher les deux cases)

- L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- Prendre connaissance du fait que **toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure**

Le secteur concours du CHU de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A, le

Signature du demandeur